



Droit de nationalite d'un pere auteur de la bigamie

Par **dermecheahcene**, le **23/11/2007** à **17:46**

MAITRES BONJOUR
JE SUIS ISSUS D'UN ARRIERE GRAND-PERE PATERNEL
NATURALISE FRANCAIS PAR DECRET LE 02 DECEMBRE 1884 PUBLIE AU JOURNAL
OFFICIEL DE JANVIER 1885.
MON GRAND-PERE PATERNEL ANCIEN COMBATTANT
POUR LA FRANCE PREMIERE GUERRE MONDIAL 1914-1918
MOI L'INTERESSE JE
SUIS NE EN 1960 EN ALGERIE PERIODE ALGERIE-FRANCAICE(ENFANT LEGETIME
MONOGAME SELON L'ACTE DE MARIAGE TRANSCRIT EN 1958 EN ALGERIE).
MON
PERE AVAIT QUITTER MA MERE EN 1970 ET IL S'EST REMARIE AVEC UNE DEUXIEME
FEMME EN 1971
ET AUSSI POUR VOUS FAIRE SAVOIR QUE LA DESSOLUTION DU
PREMIER MARIAGE TRANSCRIT EN 1988 PAR DEMANDE DE MA MERE (JUGEMENT
DU TRIBUNAL).
J'AI DEUX DEMI FRERE QUI SONT NE ENTRE 1971 ET 1988
PERIODE DE BIGAMIE
QUESTION EST-CE-QUE ILS ONT DROIT A LA NATIONALITE
FRANCAISE.
MOI L'INTERESSE JE SUIS NE EN 1960 PERIODE
MONOGAMIE
QUESTION EST-CE -QUE JAI LE DROIT A MA NATIONALITE
FRANCAISE.
MERCI D'AVANCES SALUTATIONS
JE SERAIS TRES
RECONNAISSANTS
MR D.A